Mai 2021

Monceaux Actus

Commune de Monceaux

Bulletin mensuel d'information

A la Une...

Aide à l'achat d'un vélo électrique !

Partez tranquillement à la découverte des chemins de l'Oise avec votre vélo électrique ! Jusqu'au 30 juin 2021, ne ratez pas **l'aide de 300 € par foyer fiscal** isarien (sans condition de ressources) du Conseil Départemental pour **l'achat d'un vélo électrique neuf chez un commerçant de l'Oise** (hors achat internet). **Le dossier est à remplir sur www.oise.fr**

Le vélo à assistance électrique, équipé d'un moteur donc, ne supprime pas l'action du cycliste puisque le moteur se déclenche uniquement lorsque les pédales sont actionnées. Le moteur est seulement là pour aider le cycliste. Le vélo électrique reste donc **bénéfique pour la santé, comme toutes les activités physiques.**

Opter pour le vélo à la place de la voiture, c'est aussi **agir pour l'environnement en diminuant la pollution de l'air**. Évidemment, le vélo à assistance électrique reste un peu plus pollueur que le vélo classique par la présence de son moteur, mais ce n'est rien comparé aux automobiles. Pour recharger sa batterie, ce type de vélo consomme l'équivalent d'un litre d'essence pour 100 km et le taux de CO_2 émis dans l'air est très faible.

Le vélo électrique possède également **quelques avantages qui lui sont propres,** grâce à son équipement. Quel que soit le type de route que vous empruntez, ce vélo vous confère **un confort optimal.** Vous avez l'impression d'être sur du plat tout au long de votre parcours. Vents et montées ne seront plus qu'un mauvais souvenir. **Les efforts sont réduits**, le plaisir reste entier, tandis que la vitesse augmente. Un vélo électrique peut atteindre les 25 km/h, au-delà le moteur s'arrête. Vous arriverez donc plus rapidement à destination et sans vous essouffler.

Retour sur...

Les commandes de paniers de légumes !

Vous êtes quelques habitants à bénéficier de ce nouveau service mis en place depuis le mois dernier sur le village par l'équipe municipale.

Vous pouvez commander vos légumes sur le site de la ferme de Sacy www.alaferme.auxjardinsdesacy.fr au plus tard le jeudi soir et récupérer votre commande le samedi matin en « salle des cartes » de 10h à 12h. Ce service gratuit est possible grâce à la mobilisation de bénévoles élus et non élus. Merci pour cette implication.

Au-delà du service de proximité, c'est aussi l'occasion de passer par la bibliothèque pour une nourriture plus spirituelle !

Profitez de ces services, ils sont pour vous !

A savoir...

Une nouvelle association sur Monceaux !

Connaissez-vous le patrimoine naturel de Monceaux ? Connaissez-vous le patrimoine historique et culturel de Monceaux ? Connaissez-vous le patrimoine naturel, culturel et historique du Marais de Sacy ? Connaissez-vous les liens parfois distendus, parfois très forts qui ont jalonné l'histoire d'un lac, devenu le Marais de Sacy, et celle de Monceaux ?

Si l'un de ces thèmes vous intéresse, vous pourrez très prochainement rejoindre la nouvelle association **« Les Amis du Marais de Sacy et Alentours »,** fraîchement créée à la mi-avril et dont le siège est en Mairie de Monceaux.

Quelques passionnés de la nature, du Marais de Sacy, des us et coutumes ou encore de l'histoire locale de cet exceptionnel territoire « Marais de Sacy et Alentours » vous accueilleront bientôt. Les modalités d'adhésion vous seront communiquées prochainement.

Claude Cwiklinski, Président de l'association.

Mairie de Monceaux

Place Robert Josse – 60940 MONCEAUX Tél. 03 44 72 69 29 – Fax 03 44 72 69 30

Courriel : monceaux.mairie@wanadoo.fr Site internet : www.monceaux.fr Instagram : monceaux60940

Zoom sur…

Les élections départementales et régionales

Les 20 et 27 juin prochains vont avoir lieu les élections pour désigner nos représentants au Conseil départemental de l'Oise et au Conseil régional des Hauts-de-France.
Mais savez-vous comment ils fonctionnent et à quoi ils servent ?

Le Conseil départemental de l'Oise

Pour constituer le Conseil départemental, chaque canton élit, pour 6 ans, un binôme obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. L'Oise comptant 21 cantons, le Conseil départemental est constitué de 42 conseillers départementaux. Monceaux fait partie du canton de Pont Sainte Maxence, avec 21 autres communes.

Que fait-il ?

Le Conseil départemental est le premier partenaire des communes et communautés de communes. Il participe au financement de certains travaux, comme le futur réaménagement de la Plaine de jeux à Monceaux, et gère la voirie départementale. L'action sociale est une autre grande compétence du Conseil départemental.

Collège René Cassin de Brenouille

Le Conseil départemental de l'Oise met en œuvre des actions à destination des plus petits jusqu'aux plus anciens : aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, les 4 Pass citoyens pour les jeunes, la création et la gestion de maisons de retraite, les Maisons du Conseil départemental et les Maisons de la Solidarité… La liste est longue !

MDO

En matière d'éducation, le Conseil départemental est compétent pour la construction, l'entretien, l'équipement des collèges et la restauration scolaire, ainsi que la gestion des agents. Le Conseil départemental met également en place des actions culturelles et sportives, en partenariat avec la région et les communes comme la Médiathèque départementale de l'Oise (MDO) avec laquelle la bibliothèque de Monceaux travaille régulièrement.

A noter que le Conseil départemental de l'Oise organise tous les 2 ans, dans les collèges, l'élection du Conseil départemental des jeunes. www.oise.fr

Et le Conseil régional des Hauts-de-France ?

Il est composé de 170 conseillers régionaux, dont 25 représentants du département de l'Oise, élus pour 6 ans.

Que fait-il ?

Les compétences du Conseil régional sont nombreuses : développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, l'accès au logement, l'amélioration de l'habitat, le soutien de la rénovation urbaine et des politique d'éducation, l'aménagement du territoire…

Le Conseil régional des Hauts-de-France est compétent en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il a en charge la création et la gestion les lycées. Il facilite l'information, l'orientation (www.prochorientation.fr) et la mise en relation des jeunes avec des entreprises d'accueil pour l'apprentissage.

Le Conseil régional des Hauts-de-France soutient l'artisanat et le commerce de proximité. Il mène également diverses actions en faveur des ménages pour améliorer l'habitat ou encore faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi : prêt de véhicules, aide au transport, aide à la garde d'enfant, formation… www.hauts-de-france.fr

Mairie de Monceaux

Place Robert Josse – 60940 MONCEAUX Tél. 03 44 72 69 29 – Fax 03 44 72 69 30

Courriel : monceaux.mairie@wanadoo.fr Site internet : www.monceaux.fr Instagram : monceaux60940

L'actu Culture…

Cérémonie du 8 mai

Les conditions sanitaires ne nous ont toujours pas permis d'ouvrir au public habituel la cérémonie d'hommage à nos disparus, à l'occasion du 8 mai. C'est une nouvelle fois en comité restreint que cet hommage a été rendu. Vous pouvez revoir le film de ce moment privilégié sur notre chaîne YouTube MonceauxTV.

J'aime mon village… ? Alors …

… je ramasse les déjections de mon animal !

Est-ce l'arrivée des beaux jours qui font fleurir les crottes sur nos trottoirs... ?

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Pour garder notre village propre et agréable, et par respect de tous, merci de vous munir de sacs à déjections canines quand vous sortez votre chien. Vous les déposerez dans une des poubelles du village, ou simplement dans votre poubelle de retour à la maison.

Une campagne d'affichage sera mise en place dans quelques jours dans le village à cet effet. Nous comptons sur votre civisme !

… je stationne correctement mon véhicule !

Depuis quelques temps, nous avons relevé des stationnements dangereux de véhicules : sur les trottoirs, obligeant les piétons à emprunter la route, sur des axes sans visibilité ou sur des trottoirs avec bande jaune indiquant l'interdiction de stationner du fait d'un stop à proximité ou d'une sortie d'habitation.

Pour rappel, l'article R.417-9 du code de la route, qui définit le stationnement dangereux ou gênant, permet aux forces de l'ordre de vous verbaliser. De même, le stationnement ininterrompu en un même endroit de la voie publique, pendant une durée excédant 7 jours, est considéré comme abusif et donc non autorisé.

Les services de gendarmerie, au cours de rondes quotidiennes, peuvent être amenés à effectuer des contrôles et dresser des contraventions.

Troc de livres à la Bibliothèque

Le samedi 22 mai, de 10 à 13h, apportez vos livres lus dans la salle adjacente à la Bibliothèque (salle des cartes) et repartez avec autant d'ouvrages que vous en avez déposé. Il y en aura pour tous les goûts, pour les petits comme les plus grands. Un bon plan pour faire le plein de lecture avant l'été ! Echanger permet, en plus, d'éviter le gaspillage et produire moins de déchets : un beau geste pour la planète !

La parole aux Moncéens…

Remerciements : Merci à Teddy Lepaysan pour le don d'un composteur à l'école et à Christophe Boryczka pour le don d'une cuve de récupération des eaux de pluie, qui sera prochainement installée dans l'ancien cimetière pour permettre d'arroser.

Mairie de Monceaux

Place Robert Josse – 60940 MONCEAUX Tél. 03 44 72 69 29 – Fax 03 44 72 69 30

Courriel : monceaux.mairie@wanadoo.fr Site internet : www.monceaux.fr Instagram : monceaux60940

L'actu associative…

TCBM : L'école de tennis en mode COVID

Comme pour tous les clubs sportifs amateurs de France, cette saison 2021 est particulièrement frustrante.

Elle se déroule au rythme des restrictions et recommandations sanitaires qui impactent profondément l'organisation des séances de l'école de tennis. Le club a tout mis en œuvre pour tenter de proposer aux jeunes de l'école de tennis une pratique du tennis dès que cela a été possible. Des stages et des matchs de compétition ont permis, depuis le 20 mars, de rattraper un peu les séances perdues, mais surtout de revoir les jeunes s'exprimer sur les courts de notre commune. Ce constat n'aurait pu être espéré sans la mobilisation des professeurs de tennis. In fine, la proportion de cours de tennis dispensés est équivalente à une saison « normale ».

Plein feu sur les courts extérieur de Brenouille !

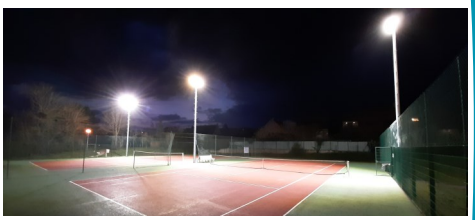

Résultat du travail mené avec la municipalité de Brenouille, les licenciés vont pouvoir profiter d'un éclairage LED des courts. La remise en service de ces éclairages est essentielle à la vie du club. Ils permettront d'assurer les séances de cours en soirée ou en période automnale, lorsque la luminosité naturelle décline. Ils permettront également d'envisager plus sereinement la programmation des matchs lors du tournoi Open du club. Les dirigeants du TCBM remercient la commune de Brenouille d'avoir mené à son terme ce projet initié depuis plusieurs années.

SLINGER un nouvel assistant au TC Brenouille Monceaux

Cette saison, le club a fait le choix d'investir dans un matériel qui pourrait changer le contenu de certaines séances de cours. Le lanceur de balle SLINGER fait désormais partie du STAFF. Il est là pour aider les profs dans leurs séances et les équipes lors des entrainements.

Cours de danses gratuits organisés par l'ESM !

L'ESM, l'Entente sportive de Monceaux, vous propose des **cours gratuits d'initiation de Madison et de Jérusaléma** à la salle plurifonctionnelle de Monceaux les jeudis **10, 17 et 24 juin 2021, de 18h30 à 20h30.**

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez contacter Mr Ludovic Paquet au 06 10 96 64 61.

Pour des questions de sécurité sanitaire, nous vous invitons à venir avec votre masque et votre bouteille d'eau. Du gel hydroalcoolique sera disponible sur place et la salle nous permet de respecter la distanciation sociale nécessaire.

A ne pas manquer…

Troc de livres : le 22 mai de 10h à 13h, à la bibliothèque municipale.

Vous pourrez aussi déposer vos livres le samedi 15 mai, de 10h à 12h .

Le mois prochain…

MOAT : permanence le 17 juin de 10h à 12h.

Scrutins : les prochains scrutins auront lieu les 20 et 27 juin, pour les élections départementales et régionales. Les deux bureaux de vote seront exceptionnellement situés dans l'enceinte de l'école. Plus de détails dans notre prochaine parution.

Fête de la Musique : l'équipe municipale réfléchit à l'organisation d'une petite animation dans le cadre de la fête de la musique. Vous êtes musicien, chanteur… peu importe votre niveau de pratique… Manifestez-vous rapidement auprès de Yves Machu (Tél : 06 80 48 96 67).

Publication de la Mairie de Monceaux
Responsable de la publication : Teresa Dias, Maire
Comité de Rédaction : Edith Guenneteau, Sandra Castan, Mélinda Caron, Gracietta Osorio, Yves Machu

Mairie de Monceaux

Place Robert Josse – 60940 MONCEAUX Tél. 03 44 72 69 29 – Fax 03 44 72 69 30

Courriel : monceaux.mairie@wanadoo.fr Site internet : www.monceaux.fr Instagram : monceaux60940